



**IDP**  
Depuis 1997

Institut de Droit Pratique

5 -7 rue Villehardouin 75003 Paris Tél : 01.53.26.95.52 Email : info@idp-formation.com Internet : www.idp-formation.com

*Dernière mise à jour du document : 11 mai 2022*

# Divorce et séparations

## Public :

---

- Travailleurs sociaux : AS, CESF, MJPM, Educateurs spécialisés...
- Juristes d'associations et de MJD
- Conseillers conjugaux
- Conseillers du travail
- Médiateurs
- RRH
- Tous professionnels confrontés aux problèmes juridiques des particuliers, en particulier en matière familiale
  
- Prérequis : aucun

## Durée de la formation :

---

6 heures en deux matinées consécutives de 3 heures chacune.

## Dates, délais d'accès et modalités d'inscription :

---

**Jeudi 15 et vendredi 16 juin 2023** de 9h30 à 12h30 Inscriptions closes le 06/06.

Inscription en ligne par formulaire Gmail (compte Gmail PAS nécessaire) validée par l'employeur du stagiaire, suite à quoi une convention de formation lui est adressée par courriel, à charge pour lui de se rapprocher de son OPCO pour la prise en charge. Paiement sur facture après la prestation.

## Coût par personne :

---

**330 €** (prix net, exonéré de TVA - Art. 261-4-4 du CGI).

Convention de formation pour prise en charge OPCO au titre de l'art. [L6321-1 du Code du travail](#).

## Formateur :

---

Raymond Taube, directeur fondateur de l'IDP, auteur de « Travailleurs sociaux : à quand une vraie reconnaissance ? » (Éditions du Cherche Midi – 2022). [Voir CV](#)

## Pourquoi cette formation ?

---

L'éclatement des couples, mariés ou non, est source d'innombrables difficultés auxquelles les professionnels amenés à renseigner, orienter ou accompagner les particuliers, sont régulièrement confrontés.

## Objectifs :

---

L'objectif de la formation est de doter les stagiaires des aptitudes et compétences suivantes :

- Accompagnement juridique et social dans les divorces et ruptures de couples non mariés
- Connaître les procédures et leurs effets sur les époux/concubins/partenaires (logement, partage des biens, prestation compensatoire, sort des dettes...) et sur les enfants (autorité parentale, résidence habituelle, droit de visite, pension alimentaire)
- Aider les personnes à saisir le juge aux affaires familiales (hors divorce) avec ou sans avocat.

D'un point de vue opérationnel, le stagiaire doit pouvoir utiliser les acquis de la formation dans le processus d'accompagnement, de renseignement et d'orientation d'un particulier confronté à un problème de divorce.

## Programme :

---

LE DIVORCE, LES RUPTURES DE COUPLES ET LES EFFETS SUR LES EPOUX, CONCUBINS OU PARTENAIRES : DESCRIPTIONS DES PROCEDURES

- La violence au sein du couple et les moyens d'y répondre (plainte, ordonnance de protection...)
- Les différentes procédures de divorce
- Les ruptures de couples pacés ou concubins
- Rupture des couples non mariés et effets (logement, dettes, indivision...)
- Saisine du Juge (procédures modificatives, procédures pour concubins et pacés).

EFFETS SUR LES EPOUX

- Sort du logement commun
- Partage des biens
- Sort des dettes communes
- Prestation compensatoire
- Autres conséquences

LE SORT DES ENFANTS DANS LES RUPTURES FAMILIALES ET EN CAS DE DEFAILLANCE PARENTALE

- Autorité parentale, notamment en cas de désaccord des parents
- Résidence habituelle des enfants
- Droit de visite et d'hébergement (y compris sur au bénéfice des grands-parents)

- Pension alimentaire
- Intervention de l'enfant dans la procédure

### **Analyse fine des besoins des stagiaires :**

---

Au plus tard deux semaines avant le début de la formation, les stagiaires ou leur employeur ont la possibilité d'adresser des suggestions ou questions à [appreciations@idp-formation.com](mailto:appreciations@idp-formation.com), afin qu'il y soit répondu collectivement.

### **Evaluation et informations préalables :**

---

Les modalités d'évaluation et toutes autres informations préalables communes aux formations de l'IDP sont accessibles sur le site internet [www.idp-formation.com](http://www.idp-formation.com). En formation distancielle, les évaluations sont effectuées en ligne, au moyen de formulaire Google (même si vous n'avez pas de compte Gmail).

### **Emargement :**

---

L'emargement se fait par voie électronique

### **Support de formation :**

---

A l'issue de la formation, les stagiaires recevront un login et mot de passe leur permettant d'accéder à la plateforme d'eLearning de l'IDP, où ils pourront accéder aux supports, à des informations complémentaires et à une série d'exercices corrigés permettant le contrôle des acquis et leur révision.

### **Contact et référent pédagogique :**

---

Raymond Taube (06.60.46.45.45 / [raymond.taube@idp-formation.com](mailto:raymond.taube@idp-formation.com))